

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 28 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Mme TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/04/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 24/04/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2023/037 – Budget Commune - exercice 2023 - Décision modificative n° 1 et Autorisation de virement de crédits

Vu l'augmentation de la participation de la Commune au SIVOS de la Vallée de la Dême à hauteur de 14 317.73 € pour l'exercice 2023, portant la participation totale à 39 782.00 € au lieu de 25 464.27 € en 2022 en raison notamment de l'augmentation du nombre d'élèves de Marçon, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de l'utilisation en partie de l'excédent antérieur ;

Vu la cession de la parcelle cadastrée AB n°164 sise le Bourg et appartenant à la Commune, au prix de 5 620 €,

Vu la cession du tracteur John Deere n° 2250 au prix de 5 400 €,

Vu la nécessité de procéder aux modifications des inscriptions budgétaires du budget de la Commune 2023 par décision modificative n° 1,

Vu la possibilité d'autoriser le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre (hors 012) à l'intérieur de chaque section du budget primitif M57 de la Commune,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- les transferts de crédits au budget de la Commune de l'exercice 2023 comme suit :

Section d'investissement :

Recettes

Compte 024 - cession des immobilisations	+ 11 020 €
Compte 021 - Virement de la section de fonctionnement	- 24 600 €
Compte 1641 - Emprunts en euros	+ 13 580 €

Total **0 €**

Section fonctionnement :

Dépenses

Compte 65738 - subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	+ 14 500 €
Compte 023 - Virement à la section d'investissement	- 24 600 €
Total dépenses	- 10 100 €

Recettes

Compte 7751 - Produits des cessions d'immobilisations	- 10 100 €
Total	- 10 100 €

- d'autoriser Mme le Maire à opérer à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/05/2023
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie

